Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 410-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 janvier 2023**,** à compter de 19h00, à l'édifice municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. L'objet du projet de règlement est d'autoriser les entrées charretières mitoyennes pour donner accès à deux lots occupés par des habitations multifamiliales et ce, sur l'ensemble du territoire, et d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé de deux à trois pour les bâtiments principaux situés dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3. Le projet de règlement concerne donc l'ensemble du territoire de la municipalité, mais plus particulièrement à la zone Cr-3. Celle-ci couvre les côtés nord et sud de la rue Solange-Cournoyer ainsi que les propriétés situées du côté est du rang Sud, allant du 499 rang Sud jusqu'au 515 rang Sud. La zone Cr-3 comprend également l'éventuel prolongement de la rue Solange-Cournoyer vers le sud-est sur le lot 5 969 720, situé au nord du Parc Armand-Péloquin, et sur une partie du lot 4 130 380 et une partie du lot 4 130 501, situées sur le côté nord de la montée Sainte-Victoire, à l'est du Parc Armand-Péloquin. L'illustration de la zone Cr-3 et de l'ensemble des zones peut être consultée au bureau municipal.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au centre administratif de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 ainsi que sur le site internet de la municipalité au : http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html

Le projet contient une disposition propre à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 22ème jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca